

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ (Selon la

recommandation R 489 Catégories 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 5)

Formation préparatoire à la délivrance d'une autorisation de conduite

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

La conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (transpalettes électriques, chariots élévateurs, gerbeurs, etc.) comporte de nombreux risques professionnels pour le conducteur et son environnement.

1. Risques liés à la conduite et à la circulation

- Collision avec des piétons ou d'autres véhicules - Renversement du chariot - Chute du conducteur

2. Risques liés à la charge

- Chute de la charge - Blessure lors du chargement/déchargement

3. Risques mécaniques et techniques

- Défaillance du chariot : freins, direction, hydraulique, pneus, etc. - Mauvaise maintenance ou utilisation d'un matériel non conforme. - Panne de batterie ou fuite d'électrolyte

4. Risques ergonomiques et physiques

- Troubles musculosquelettiques (TMS) dus aux vibrations - Exposition au bruit ou aux conditions climatiques.

5. Risques chimiques ou environnementaux

- Inhalation de gaz d'échappement - Exposition à des produits dangereux transportés ou présents dans l'environnement.

7. Risques organisationnels

- Manque de formation du conducteur - Signalisation inadaptée dans les zones de circulation - Pression de production favorisant la précipitation et les comportements à risque.

Les règles de prévention sont les suivantes :

Formation et autorisation de conduite - aptitude médicale

Vérifications et entretien régulier du chariot.

Respect des règles de circulation internes.

Port des EPI adaptés (chaussures de sécurité, gilet, casque, etc.).

Signalisation claire et séparation des flux piétons/chariots.

Sensibilisation au respect des vitesses et à la stabilité des charges.

Durée : Formation initiale 7H - Recyclage 7H

Modalité pédagogique : Présentiel dans votre établissement

Effectif maximum : Formation initiale 4 participants – Recyclage 6 participants

Public : Toute personne amenée à manœuvrer un chariot de manutention automoteur à conducteur porté

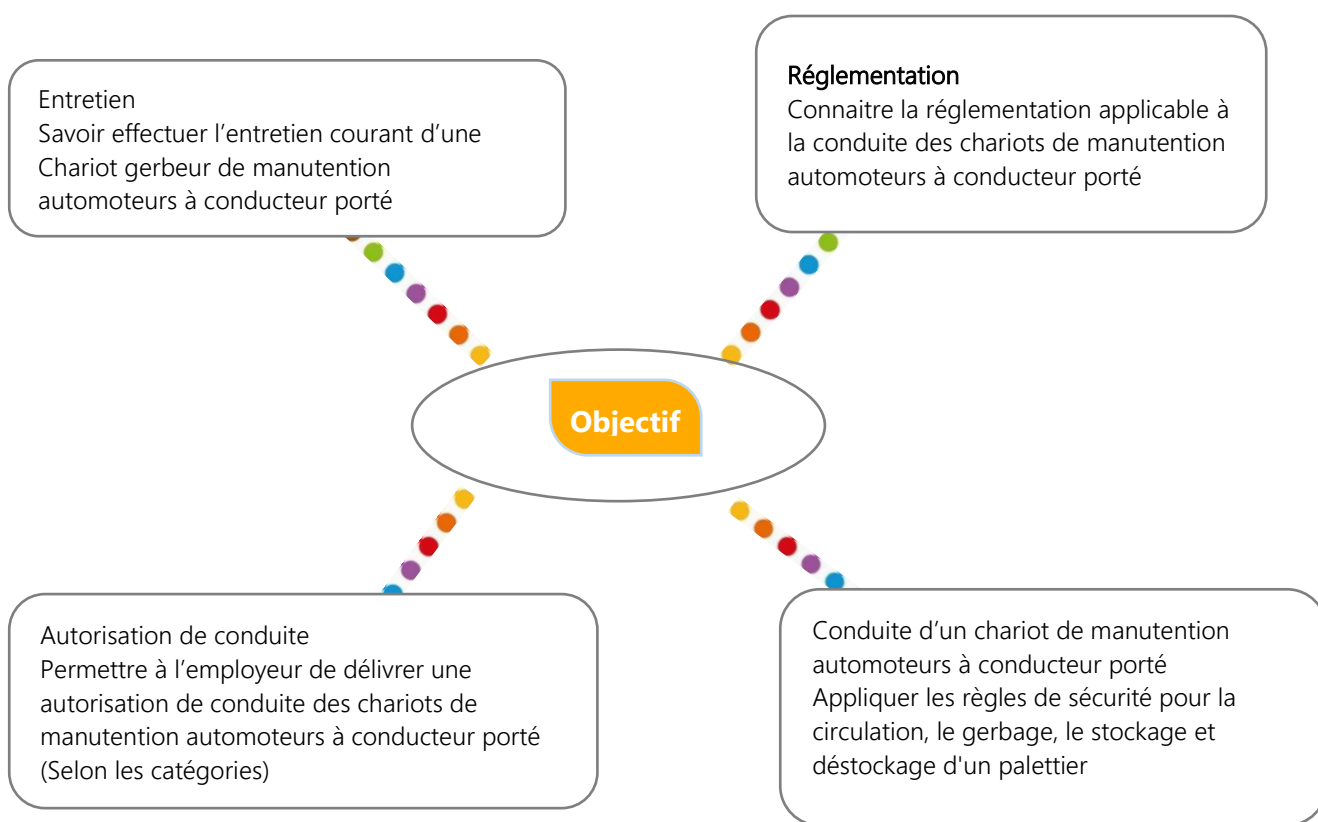
Prérequis :

- Être apte médicalement ((visite médicale du travail, vérification des aptitudes visuelles, auditives, etc...))

- Être âgé de plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lecture, écriture, expression) afin de comprendre les consignes de sécurité, la formation théorique, les élingages, etc.
- Être obligatoirement muni des équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants chaussures de sécurité et casque pour réaliser la mise en pratique de ce stage.

Matériel à mettre à disposition :

- Un chariot de la catégorie correspondant aux prestations retenues
- Une aire d'évolution sécurisée intérieure et / ou extérieure balisée,
- Des matériels et équipements conformes à la réglementation en vigueur et dûment vérifiés (carnet de maintenance ou équivalent et du registre des Vérifications).



CATEGORIE 1A : transpalettes à conducteurs porté - préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée inférieure ou égale à 1,20m)

CATEGORIE 1B : gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée supérieure ou égale à 1,20m)



Catégorie 1A



Catégorie 1B

CATEGORIE 2A : chariots à plateau porteur (capacité de charge inférieure ou égale à 2 tonnes)

CATÉGORIE 2B : chariots tracteurs industriels (dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes)



Catégorie 2A



Catégorie 2B

CATÉGORIE 3 : chariot élévateurs frontaux - type Fenwick (capacité nominale inférieure ou égale à 6 tonnes)



CATÉGORIE 5 : chariots élévateurs à mât rétractable (fourches latérales)



Contenu de la formation

REGLEMENTATION ET PREVENTION

- Connaissances générales
- Accidents du travail lors de l'utilisation des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Organisation de la prévention en France
- Réglementation, normes et textes de la Sécurité Sociale
- Rôles et responsabilités des différents intervenants dans l'entreprise
- Organismes de contrôles techniques et de prévention

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances générales : Technologie - Les types de chariots - Notions élémentaires de physique - Stabilité des chariots - Les risques d'exploitation des chariots - Vérifications d'usage

PRISE DE POSTE ET VÉRIFICATION

Utilisation des documents Vérifications : Etat du chariot et équipement de préhension de charge - Fonctionnement du siège - Dispositifs de sécurité - Niveau carburant/batterie - Adéquation du chariot

CONDUITE ET MANŒUVRES

- Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge
- Contrôle de l'abaque de charge
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer
- Adopter un mode de conduite « économique »



- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté
- Stationner et arrêter le chariot en sécurité
- Suivant le type de chariot : Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage/dégerbage de charges en pile
- Stockage/déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Chargement/déchargement d'un véhicule
- Manutentionner une charge longue, un contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable Préparer une palette en hauteur
- Charger/décharger tout type de chariot sur un engin de transport
- Manœuvre de descente de la cabine en cas de panne

FIN DE POSTE - ENTRETIEN ET MAINTENANCE

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels - Effectuer les opérations d'entretien journalier
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

Pédagogie

Méthode

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des apports théoriques et des exercices pratiques réalisée sur votre site et adaptée aux opérations, consignes et équipements couramment utilisés dans votre établissement

Outils

- Pour la pratique : Un chariot de la catégorie correspondant aux prestations retenues, des matériels et équipements conformes à la réglementation en vigueur et dûment vérifiés (carnet de maintenance ou équivalent et du registre des Vérifications).

Pour la théorie : salle de cours et vidéo projecteur

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Evaluation :

Test théorique : QCM (obtenir minimum 70% de bonnes réponses)

Test pratique : Prise de poste (vérification/adéquation), conduite, manœuvre, gerbage et dégerbage (en pile, palettier, remorque, pente...) et fin de poste (obtenir minimum 70% des points selon la grille d'évaluation)

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le handicap doit être validé par la visite médicale préalable comme étant compatible avec la conduite d'un chariot de la catégorie visée

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : Tous les 5 ans

Encadrement : Formateur certifié CACES